

Séance du mardi 22 mars 2022

Délibération n°2022-43-VM

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de convocation du conseil : 14 mars 2022

Objet : Construction de la médiathèque pôle services de Soula - Demande de financement : Travaux de construction

Étaient présents (20) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{ère} Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^{ème} Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^{ème} Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^{ème} Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^{ème} Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^{ème} Adjointe au Maire.

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Josiane DUPRE, M. Ismaël NEMOR, M. Thierry LOUIS, Mme Eda GEORGE, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

Étaient absents mais avaient donné procuration (8) :

Mme Yvane CHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire à M. Claude LEMKI, 6^{ème} Adjoint au Maire
Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^{ème} Adjointe au Maire à Mme Claudette TYNDAL, Conseillère Municipale

M. Roméo JEWANI, Conseiller Municipal à M. David O'REILLY, Conseiller Municipal
Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1^{ère} Adjointe au Maire
M. Josué MOGE, Conseiller Municipal à M. Jean-Yves THIVER, 4^{ème} Adjoint au Maire
Mme Annie RENE, Conseillère Municipale à Mme Eda GEORGE, Conseillère Municipale
M. Guy GOBER, Conseiller Municipal à M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal
M. Emmanuel PRINCE, Conseiller Municipal à M. Thierry LOUIS, Conseiller Municipal

Étaient absents (5) :

M. Serge BACE, 2^{ème} Adjoint au Maire (excusé), Mme Suzanne MAZOE, Mme Katia BOSSOU, M. Martin LABRUNE, M. Pascal NACIS, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Claude LEMKI** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

VU le rapport n°35/22/VM de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 :

D'approuver le coût des travaux de construction de la médiathèque pôle services de Soula à **6 113 461 €**

ARTICLE 2 :

D'arrêter le plan de financement des travaux de construction de la médiathèque pôle services de Soula comme suit :

DGD	36,00%	2 200 846
FEI 2022	18,70%	1 142 927
DETR/DSIL 2022	15,34%	937 919
CTG	10,00%	611 347
Commune	19,96%	1 220 422
Total Travaux		6 113 461

ARTICLE 3. :

D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et signer tous les documents nécessaires pour la sollicitation des financements nécessaires en vue des travaux de construction de la médiathèque pôle services de Soula

ARTICLE 4 :

Le Maire ou son suppléant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 24 mars 2022